RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Retour sur le comité national des appellations d'origine Vins et boissons alcoolisées du 12 février 2026

Le Comité national des appellations d’origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses s’est réuni le 12 février 2026 afin d’examiner un ensemble de dossiers stratégiques pour l’avenir des appellations d’origine, dans un contexte marqué par l’adaptation au changement climatique, l’évolution des attentes sociétales et la nécessaire consolidation de la hiérarchisation des signes de qualité.

Une nouvelle appellation d’origine est née : « Montpeyroux »

Aboutissement d’un travail engagé depuis plusieurs années dans le cadre du processus de hiérarchisation de l’appellation régionale Languedoc, ce dossier sera transmis après homologation à la Commission Européenne.

AOP "Pessac-Léognan" ©CIVB / Michel Geney / Burdin

Adaptation des pratiques et transition environnementale

Le Comité national a poursuivi ses travaux relatifs à l'évolution des cahiers des charges afin de permettre aux appellations d'origine de s'adapter aux enjeux climatiques et agronomiques. Plusieurs demandes d'introduction de Variétés d'Intérêt à Fin d'Adaptation (VIFA) ont été examinées, notamment pour les AOP : Coteaux Varois en Provence, Château-Chalon, Pessac-Léognan ainsi que plusieurs appellations de la Vallée du Rhône.

Ces évolutions visent à :

1. renforcer la résilience face au changement climatique,
2. limiter le recours aux intrants,

3. préserver la typicité des vins,
4. accompagner les dynamiques régionales d’innovation encadrée.
 Le Comité a également examiné différentes demandes d’introduction ou d’actualisation de dispositions agro-environnementales dans plusieurs appellations.

Extensions à de nouvelles couleurs

Le Comité national a étudié des demandes d’extension d’appellations à une nouvelle couleur (vins blancs), notamment l’a validé pour AOP Vinsobres.
Ces demandes, soutenues par des éléments d’antériorité, de cohérence territoriale et de règles de production adaptées, s’inscrivent dans une logique de valorisation et de diversification des terroirs.

AOP "Vinsobres" ©Pauline Daniel

AOP "Picpoul de Pinet" ©Gilles Deschamps

Travaux de délimitation et hiérarchisation

D’importants dossiers de délimitation ont été examinés, parmi lesquels :

1. La révision de l’aire parcellaire de l’AOP Picpoul de Pinet,
2. La poursuite des travaux de hiérarchisation pour l’AOP Muscadet Sèvre et Maine (DGC Goulaine, Monnières-Saint-Fiacre, Château-Thébaud et Mouzillon-Tillières),
3. La délimitation définitive de l’AOP Ladoix.

Ces travaux traduisent la volonté constante du Comité de garantir la cohérence, la lisibilité et la crédibilité de la hiérarchisation des appellations.

Densité de plantation : lancement d’un groupe de travail national

Face aux demandes récurrentes d’évolution des règles de densité de plantation, la Commission permanente a décidé la création d’un groupe de travail dédié. Dans un contexte marqué par le changement climatique, les contraintes hydriques, les enjeux économiques et la diversité des terroirs.

Ce groupe aura pour mission d’analyser les liens entre densité, rendement et surface foliaire, qualité, typicité des vins d’appellations et de proposer, le cas échéant, des orientations nationales actualisées.

Photographie d'un verre de vin ©Anna Bratiychuk sur Unsplash

Procédures nationales d’opposition (PNO)

Plusieurs projets de modification de cahiers des charges ont fait l’objet d’un examen en vue du lancement ou de la clôture de procédures nationales d’opposition, préalable à leur homologation et à leur transmission à la Commission européenne comme les AOP « Château-Chalon », AOP « Pessac-Léognan », AOP « Bordeaux ».

Une dynamique d’adaptation et de sécurisation des appellations

Les décisions et orientations adoptées lors de cette séance illustrent l’engagement du Comité national à accompagner les filières dans leur adaptation aux nouveaux défis climatiques, économiques et réglementaires, tout en garantissant la protection et la valorisation des appellations d’origine.

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/cp-retour-cnaov-12-fevrier-2026*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/actualites/vin